



AVIS DE COURSE

Régate Femme à la Barre
Dimanche 23 mai 2021
Base de Jablines
Club 2DN Voile
Grade : 5B

Préambule

En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent :

- s'engage à respecter les mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports ;
- est conscient :
 - du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur un voilier en équipage ou dans toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates ,
 - que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19 ,
 - que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physique de l'ensemble des pratiquants ;
- accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2021-2024),
- 1.2 les règlements fédéraux,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Néant.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Une femme sera à la barre pendant la durée de chaque course.

- 3.1 La régata est ouverte aux Habitables, Dériveurs, Catamarans basés à Jablines
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs

4. DROITS A PAYER

Néant



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

5. PROGRAMME

5.1 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
23 mai	10h30	Habitables, Dériveurs, Catamarans

5.2 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC et annexes seront affichées sur site du CDV93 et sur le site de l'Organisateur.

7. LES PARCOURS

7.1 Le parcours sera décrit en annexe.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

2 courses doivent être courues pour valider l'épreuve.

Si 4 courses courues on supprimera le plus mauvais score.

Le classement sera réalisé avec des temps compensés.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

La coupe 2DN Voile sera offerte pour récompenser le premier équipage du département 93.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

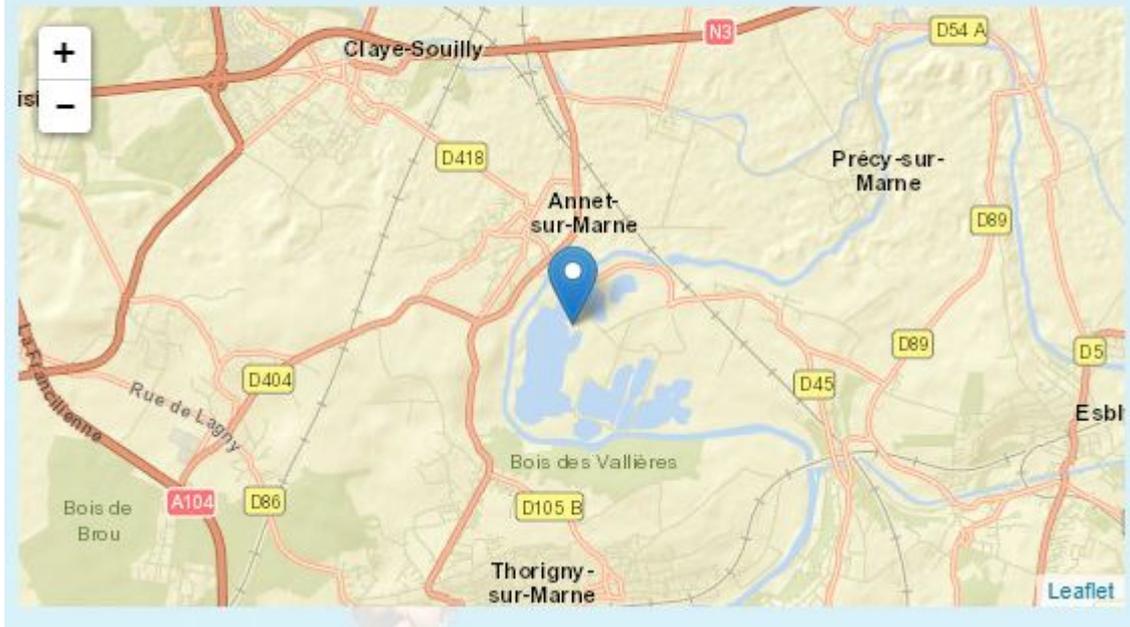
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter l'organisateur :

2DN Voile – Paul COURTOIS : "Paul" <bonjour@2dn-voile.fr>

Corps Arbitral : Président du Comité de Course
Président du Jury

ALEPEE Jean-Luc

Venir sur l'Île de Loisirs



Avec G.P.S.:

Nos coordonnées sont les suivantes:

Latitude: 48.9107152 / Longitude: 2.7306092

Par la route :

- A4 puis A104 sortie Meaux-Jablins
- A1/A3, sortie Soissons puis A104 direction Marne-la-Vallée, sortie Claye-Souilly
- RN3, sortie Jablines